

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Restauration et aménagement scénographique du
Puits Couriot - Musée de la Mine**

Date et heure limites de réception des offres :
Le mardi 4 juin 2024 à 12:00

Ville de Saint-Etienne
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
BP 503
42007 Saint-Etienne CEDEX 1
Tél : 0477487807

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Conduite d'opération	5
3.2 - Maîtrise d'œuvre	5
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	5
3.4 - Contrôle technique	5
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
6.1 - Documents à produire	7
6.2 - Visites sur site	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique	10
7.2 - Transmission sous support papier.....	11
8 - Examen des candidatures et des offres.....	11
8.1 - Sélection des candidatures	11
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	12
9 - Renseignements complémentaires	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
9.2 - Procédures de recours.....	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

Les stipulations du présent règlement de consultation concernant : les travaux de restauration et d'aménagement scénographique du Puits Couriot Musée de la Mine.

Lieu(x) d'exécution :
3 Boulevard Franchet d'Esperey
42000 Saint Etienne

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 13 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Gros œuvre et restauration des parements Tranche ferme : phases 1,2 et 3a Tranche optionnelle : phases 3b et 4
02	Couverture Tranche ferme : : phases 1,2 et 3a Tranche optionnelle : : phases 3b et 4
03	Serrurerie métallerie Tranche ferme : phases 1,2 et 3a Tranche optionnelle : phases 3b et 4
04	Menuiseries charpentes bois Tranche ferme : phases 1,2 et 3a
05	Restauration des ouvrages d'art métalliques Tranche ferme : phases 1,2 et 3a Tranche optionnelle : phases 3b et 4
06	Terrassement VRD Tranche ferme : phase 1
07	Electricité SSI Tranche ferme : phases 1,2 et 3a Tranche optionnelle : phases 3b et 4
08	Chauffage ventilation plomberie Tranche ferme : phases 1,2 et 3a
09	Fourniture et installation de matériels audiovisuels Tranche ferme : phases 2 et 3a

10	Fourniture et installation de matériel d'éclairage muséographique Tranche ferme : phases 2 et 3a
11	Production audiovisuelle muséographique Tranche ferme : phases 2 et 3a
12	Illustrations muséographiques Tranche ferme : phases 2 et 3a
13	Maquette, mobilier, impression graphique muséographique Tranche ferme : phases 2 et 3a

Le lot principal est le lot 01.

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45262521-9	Maçonnerie de parement
02	45261210-9	Travaux de couverture
03	44316500-3	Serrurerie
04	45420000-7	Travaux de menuiserie et de charpenterie
05	45223210-1	Ossatures métalliques
06	45112500-0	Travaux de terrassement
07	09310000-5	Électricité
08	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
09	32321200-1	Équipement audiovisuel
10	45316100-6	Installation d'appareils d'éclairage extérieur
11	92112000-9	Services liés à la production de films cinématographiques ou de vidéos
12	34999400-0	Maquettes
13	34999400-0	Maquettes

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les variantes à l'initiative du candidat au sens de l'article R 2151-8 du code de la commande publique ne sont pas autorisées.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Désignation
01	PSE : restauration des parements extérieurs du bâtiment 1, prévue en Tranche Optionnelle phase 4
04	PSE : restauration des menuiseries extérieures du bâtiment 1, prévue en Tranche Optionnelle phase 4

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même : Direction Immobilier, Construction, Aménagement et Foncier, service Etudes et Pilotages d'Opérations de Construction.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement :

ARCHIPAT, mandataire, architecte du patrimoine / MasKarade / LE BE Associés / CM Economistes / ThermiFluides.

Elle comporte les missions suivantes : APS, APD, PRO/DCE, ACT, DET, AOR, EXE et les missions complémentaires : DIAG, ESQ, OPC.

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par la maîtrise d'œuvre :

ARCHIPAT, mandataire, architecte du patrimoine / MasKarade / LE BE Associés / CM Economistes / ThermiFluides.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

QUALICONSLT
Le Cinépôle - Bâtiment B
182 Avenue du Stade
42170 Saint Just Saint Rambert

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

Mission(s)	Désignation
L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables
SEI	Sécurité dans les immeubles recevant du public (ERP) ou de grange hauteur (IGH)
PS	Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
P1	Solidité des éléments d'équipements non indissociablement liés
F	Fonctionnement des installations
Ph	Isolation acoustique des bâtiments
Th	Isolation thermique et économies d'énergie
Hand	Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
LE	Solidité des existants
GTB	Gestion technique du bâtiment
LP	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements dissociables
Att Hand	Attestation accessibilité handicap de fin de travaux
PV	Récolement des PV d'essais de fonctionnement des installations effectués par les

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II est assurée par :

EXELL SECURITE
7 Rue du Dauphiné
69003 Lyon

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les travaux seront financés sur le budget de la Ville de Saint Etienne et par des subventions pouvant être sollicitées auprès du Conseil Départemental et de la DRAC et rémunérés selon les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes financières

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP 0 commun à tous les lots)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) de chaque lot et leurs annexes
- Le mémoire technique justificatif des dispositions prévues par le titulaire pour l'exécution du contrat
- La note développement durable des dispositions prévues par le titulaire pour l'exécution du contrat
- Le tableau des dépenses communes
- Le rapport initial de contrôle technique (RICT)
- Le plan général de coordination sécurité (PGC)
- Le calendrier prévisionnel des travaux et phasage
- La présentation générale de l'opération, les annexes et diagnostics,
- Les plans d'installation chantier
- L'attestation de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) comme suit : Lots N° 1,2,3,4,5,6,7,8 : Liste de 3 chantiers terminés dans les derniers 5 ans avec au moins une photo.	Non
Lot N° 9 : - 3 références qui valorisent le savoir-faire en time line, gestion d'un show control avec synchronisation de vidéo, son, éclairage et capteur de déclenchement dans un parcours de 600 m² qui correspondra à la prestation. - un book libre.	Non
Lot N° 10 : -3 références qui valorisent le savoir-faire en installation d'éclairage dynamique synchronisé à un show control dans un parcours de 600 m² qui correspondra à la prestation. - un book libre.	Non
Lot N° 11 : - une planche de références qui valorise le savoir-faire d'animation de personnages illustrés qui correspondra à la prestation. Un lien pour voir l'exemple d'animation vidéo sera à proposer. - une planche de références qui valorise le savoir-faire de mise en relief et d'intégration dans un vidéo- mapping d'un décor paysages qui correspondra à la prestation. Un lien pour voir l'exemple d'animation vidéo sera à proposer. - une planche de références qui valorise le savoir-faire d'animation tactile, intégration de légendes ou popup sur des dessins pédagogiques, schémas, plans. Un lien pour voir l'exemple d'animation vidéo tactile sera à proposer. - des liens de films réalisés par le poste de réalisateur et motion designer. - un book libre.	Non
Lots N° 12 : - une planche de références qui valorise le savoir-faire d'un chara design de personnages illustrés qui assure une cohérence du personnage dans différentes positions. - une planche de références qui valorise le savoir-faire de décors paysages avec le niveau et le type de finition de détail et traitement technique illustré que l'illustrateur compte réaliser pour la prestation - une planche de références qui valorise le savoir-faire de dessins pédagogiques, schémas, plans - des liens de films réalisés par le poste de réalisateur et motion designer - un book libre.	Non
Lot N° 13 : -une planche de références qui valorise le savoir-faire en maquette pédagogique -une planche de références qui valorise le savoir-faire en mobilier -une planche de références qui valorise le savoir-faire impression graphique -un book libre pour chaque savoir-faire.	Non
-Moyens techniques (locaux, agences, matériels, véhicules) et humains (DC2).	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
pour le lot 1 qualibat 2194 et 4412 et attestation de formation amiante certification sous-section 4	Non
pour le lot 2 qualibat 3153 et 3194 et attestation de formation amiante certification sous-section 4	Non
pour le lot 3 qualibat 4412 et 4441 et attestation de formation amiante certification sous-section 4	Non
pour le lot 4 qualibat 4393 et attestation de formation amiante certification sous-section 4	Non
pour le lot 5 qualibat 1413, 1452, 4421, 4441, 2414, 4493, 3532 et attestation de formation amiante certification sous-section 4	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire technique justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
La note développement durable	Non
L'attestation de visite du site	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire pour les lots 1 à 10. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes : 2 dates sont proposées : les 22/04/2024 et 30/04/2024 à 14h00.

La visite est à confirmer par téléphone auprès de Catherine Peillex (tel : 06 74 26 78 66) au plus tard 24h à l'avance.

Les lots 11, 12 et 13 sont exemptés de visite.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

VILLE DE SAINT-ETIENNE
à l'attention de la Direction des Affaires Juridiques et Commande Publique
Hôtel de ville BP 503
42007 SAINT-ETIENNE cedex 1

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre retenue devra être signée électroniquement par l'attributaire avec un certificat valide et ce n'est qu'en cas d'impossibilité manifeste du candidat que l'offre sera transformée en offre papier, pour donner lieu alors à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique appréciée au vu du mémoire technique notée sur 10	60.0 %
2-Prix des prestations au vu de la décomposition du prix global noté sur 10	35.0 %
3-Note développement durable notée sur 10	5.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /10.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La valeur technique sera appréciée au vu du mémoire technique remis par l'entreprise. Les sous-critères pris en compte dans la notation sont décrits dans l'annexe 3 au RC.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lyon

184 rue Duguesclin

69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 78 14 10 10

Télécopie : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.